

## SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

### Élections des juges

#### Première élection

#### AEP 1 – première reprise (février 2003)

À sa 7<sup>e</sup> séance, tenue du 4 au 7 février, l'Assemblée a procédé à l'élection des 18 juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'aux résolutions ICC-ASP/1/Res.2 et ICC-ASP/1/Res.3.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

René Blattmann (Bolivie) (Liste B, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, M) ;  
Maureen Harding Clark (Irlande) (Liste A, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, F) ;  
Fatoumata Dembélé Diarra (Mali) (Liste A, Groupe des États d'Afrique, F) ;  
Adrian Fulford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (Liste A, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Karl Hudson-Phillips (Trinité-et-Tobago) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, M) ;  
Claude Jorda (France) (Liste A, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Hans-Peter Kaul (Allemagne) (Liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Philippe Kirsch (Canada) (Liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Erkki Kourula (Finlande) (Liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Akua Kuenyehia (Ghana) (Liste B, Groupe des États d'Afrique, F) ;  
Elizabeth Odio Benito (Costa Rica) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, F) ;  
Georghios M. Pikis (Chypre) (Liste A, Groupe des États d'Asie, M) ;  
Navanethem Pillay (Afrique du Sud) (Liste B, Groupe des États d'Afrique, F) ;  
Mauro Politi (Italie) (Liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M) ;  
Tuiloma Neroni Slade (Samoa) (Liste A, Groupe des États d'Asie, M) ;  
Sang-hyun Song (République de Corée) (Liste A, Groupe des États d'Asie, M) ;  
Sylvia Helena de Figueiredo Steiner (Brésil) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, F) ;  
Anita Ušacka (Lettonie) (Liste B, Groupe des États d'Europe orientale, F).

À la 8e séance, le 7 février, le Président, conformément au paragraphe 21 de la résolution ICC-ASP/1/Res.2, a procédé à un tirage au sort pour désigner les juges élus qui seraient nommés pour un mandat de trois et de six ans respectivement, conformément l'article 36, paragraphe 9 b) du Statut.

a) Juges élus nommés pour un mandat de trois ans

Les juges dont les noms suivent, par ordre alphabétique, ont été nommés pour un mandat de trois ans : Hans-Peter Kaul (Allemagne); Erkki Kourula (Finlande); Akua Kuenyehia (Ghana); Tuiloma Neroni Slade (Samoa); Sang-hyun Song (République de Corée); et Anita Ušacka (Lettonie).

b) Juges élus nommés pour un mandat de six ans

Les juges dont les noms suivent, par ordre alphabétique, ont été nommés pour un mandat de six ans : René Blattmann (Bolivie); Claude Jorda (France); Philippe Kirsch (Canada); Georghios M. Pikis (Chypre); Navanethem Pillay (Afrique du Sud); et Mauro Politi (Italie).

c) Autres juges nommés pour un mandat de neuf ans

Les autres juges, dont les noms suivent, siégeront pour un mandat de neuf ans : Maureen Harding Clark (Irlande); Fatoumata Dembélé Diarra (Mali); Adrian Fulford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Karl Hudson-Phillips (Trinité-et-Tobago); Elizabeth Odio Benito (Costa Rica); et Sylvia Helena de Figueiredo Steiner (Brésil).

## **Deuxième élection**

### **AEP 4 – Reprise (janvier 2006)**

À sa 5<sup>e</sup> séance, le 26 janvier 2006, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Hans-Peter Kaul (Allemagne) (liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M)

Erkki Kourula (Finlande) (liste B, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M)

Akua Kuenyehia (Ghana) (liste B, Groupe des États d'Afrique, F)

Sang- Hyun Song (République de Corée) (liste A, Groupe des États d'Asie, M)

Ekaterina Trendafilova (Bulgarie) (liste A, Groupe des États d'Europe orientale, F)

Anita Ušacka (Lettonie) (liste B, Groupe des États d'Europe orientale, F).

## **Élection de juges pour pourvoir trois sièges vacants<sup>1</sup>**

AEP 6 (décembre 2007)

À sa deuxième séance, tenue le 30 novembre et le 3 décembre 2007, l'Assemblée a procédé à l'élection de trois juges de la Cour pénale internationale en vue de pourvoir des sièges laissés vacants conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée par la résolution ICC-ASP/5/Res.5.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

M. Bruno Cotte (France, liste A, Europe occidentale et autres États, M)

M. Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda, liste A, États africains, M)

Mme Fumiko Saiga (Japon, liste B, États d'Asie, F)

### *Début du mandat des juges*

À sa deuxième séance, le 30 novembre 2007, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé que le mandat des juges élus pour pourvoir les postes laissés vacants prendrait effet à compter de la date de l'élection pour le reste du mandat de leur prédécesseur. À la suite d'un tirage au sort qui a eu lieu le 3 décembre, le mandat de Mme Fumiko Saiga prendra fin le 10 mars 2009 et les mandats de M. Bruno Cotte et de M. Daniel Nsereko se termineront le 10 mars 2012.

À la même séance, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé que les juges élus au cours de la sixième session de l'Assemblée exerceront leurs fonctions selon les conditions d'emploi qui seront adoptées au cours de la sixième session.

## **Troisième élection**

AEP 7 – première reprise (janvier 2009)

À sa neuvième séance, tenue le 19 et le 20 janvier 2009, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

---

<sup>1</sup> Aux termes de l'article 36 du Statut de Rome, les juges ont été élus pour pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission, le 10 décembre 2006, de Mme Maureen Harding Clark (Irlande), de la démission de M. Karl T. Hudson-Phillips (Trinité-et-Tobago), qui a pris effet le 30 septembre 2007, et de la démission de M. Claude Jorda (France), qui a pris effet le 12 août 2007. ICC-ASP/6/15, par. 2.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Joyce Aluoch (Kenya), (États d’Afrique, liste A, F) ;

Sanji Mmasenomo Monageng (Botswana), (États d’Afrique, liste B, F) ;

Fumiko Saiga (Japon), (États d’Asie, liste B, F) ;

Mohamed Shahabuddeen (Guyana), (États d’Amérique latine et des Caraïbes, liste B, M) ;

Cuno Tarfusser (Italie), (États d’Europe occidentale et autres États, liste A, M) ; et

Christine Van den Wyngaert (Belgique), (États d’Europe occidentale et autres États, liste A, F).

### **Élection de juges pour deux sièges de juge vacants<sup>2</sup>**

AEP 8 (novembre 2009)

À sa deuxième séance, tenue le 18 novembre 2009, l’Assemblée a procédé à l’élection de deux juges de la Cour pénale internationale afin de pourvoir aux sièges vacants, conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu’à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu’amendée par la résolution ICC-ASP/5/Res.5.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Mme Silvia Fernández de Gurmendi (Argentine), (États d’Amérique latine et des Caraïbes, liste A, F) ; et

Mme Kuniko Ozaki (Japon), (États d’Asie, liste B, F)

#### *Début du mandat des juges*

Conformément aux dispositions de l’article 37 du Statut de Rome, le mandat des juges élus pour pourvoir les sièges vacants prendra effet à la date de leur élection et courra jusqu’au terme du mandat de leurs prédécesseurs, à savoir jusqu’au 10 mars 2018.

### **Quatrième election**

AEP 10 (décembre 2011)

À sa deuxième séance, qui s’est tenue du 12 au 16 décembre 2011, l’Assemblée a procédé à l’élection de six juges de la Cour pénale internationale afin de pourvoir aux sièges vacants,

---

<sup>2</sup> Aux termes de l’article 36 du Statut de Rome, les juges ont été élus pour pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la communication, en date du 16 février 2009, par laquelle M. Mohamed Shahabuddeen (Guyana) a indiqué qu’il ne serait pas en mesure d’exercer ses fonctions de juge, et du décès, le 24 avril 2009, de la juge Fumiko Saiga (Japon). En janvier 2009, M. Shahabuddeen et Mme Saiga avaient été élus juges par l’Assemblée des États Parties pour un mandat de neuf ans. ICC-ASP/8/21, para. 2.

conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Les candidats ci-après ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Anthony Thomas Aquinas Carmona (États d'Amérique latine et des Caraïbes, liste A, M)<sup>3</sup> ;

Miriam Defensor-Santiago (États d'Asie-Pacifique, liste B, F) ;

Chile Eboe-Osuji (États d'Afrique, liste A, M) ;

Robert Fremr (États d'Europe orientale, liste A, M) ;

Olga Venecia Herrera Carbuccia (États d'Amérique latine et des Caraïbes, liste A, F) ; et

Howard Morrison (États d'Europe occidentale et autres États, liste A, M).

\* \* \*

---

<sup>3</sup> Par une communication du 18 mars 2013, le juge Anthony Thomas Aquinas Carmona (Trinidad et Tobago) a démissionné de son poste, suite à son élection en tant que Président de Trinidad et Tobago. L'Assemblée procédera à une élection pour pourvoir le siège devenu vacant à sa douzième session.